

Iorwerth Prothero

Mark CURTHOYS, *Governments, Labour, and the Law in Mid-Victorian Britain. The Trade Union Legislation of the 1870s* / Marc BRODIE, *The Politics of the Poor. The East End of London 1885-1914*

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Iorwerth Prothero, « Mark CURTHOYS, *Governments, Labour, and the Law in Mid-Victorian Britain. The Trade Union Legislation of the 1870s* / Marc BRODIE, *The Politics of the Poor. The East End of London 1885-1914* », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 37 | 2008, mis en ligne le 01 décembre 2008, Consulté le 01 février 2012. URL : <http://rh19.revues.org/index3551.html>

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://rh19.revues.org/index3551.html>

Document généré automatiquement le 01 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Iorwerth Prothero

Mark CURTHOYS, *Governments, Labour, and the Law in Mid-Victorian Britain. The Trade Union Legislation of the 1870s* / Marc BRODIE, *The Politics of the Poor. The East End of London 1885-1914*

Pagination de l'édition papier : p. 185-242

- 1 Ces deux ouvrages universitaires s'attachent à des sujets très précis mais renvoient tout deux à un trait fondamental de la Grande-Bretagne du XIX^e siècle : l'apparente force d'un système politique libéral qui combinait liberté et stabilité et dont l'un des piliers était l'intégration de l'élite ouvrière organisée. Mark Curthoys traite de la légalisation des syndicats et des grèves, plus achevée que partout ailleurs dans le monde à cette époque, et Marc Brodie s'intéresse aux faiblesses du libéralisme politique auprès des pauvres de Londres.
- 2 Marc Curthoys présente une description détaillée et attentive de la législation de 1871, 1875 et 1876 : celle-ci mit en place un ensemble de lois sociales et de relations industrielles qui s'est avéré extrêmement durable et a persisté jusqu'à la fin du XX^e siècle. L'explication de l'auteur insiste moins sur la croissance et la pression des syndicats, qui n'avaient que 600 000 membres dans les années 1860, que sur les préoccupations et les initiatives gouvernementales dans un pays pourtant déjà caractérisé par le souci d'un État neutre et minimal, n'intervenant pas sur le marché du travail, et par un libre-échange volontariste. En réalité, dès 1825, existait un système qui permettait des ententes pacifiques et des grèves sur les salaires et le temps de travail tout en interdisant des actions qui auraient entravé le libre jeu du marché du travail ou empiété sur les prérogatives des maîtres.
- 3 Le travail demeurait soumis aux vieilles règles de *common law* sur les coalitions et aux sanctions pénales pour rupture de contrat inscrites dans le *Master and Servant Act* de 1823. Les gouvernements successifs, quelle que fût leur couleur politique, conservèrent ce compromis, qui dans la pratique ne restreignait pas tellement les ententes ; ils demeurèrent neutres tant que les grèves étaient pacifiques. À partir des années 1840, les juges étendirent même le domaine de l'action autorisée. Cette situation fut pourtant bouleversée dans les années 1860 : les juges étendirent alors les règles sur les coalitions contre des actions non violentes, telles que les menaces de grève destinées à établir des « *closed shops* ». Puisque les maîtres, eux, pouvaient s'entendre contre leurs hommes et imposer des listes noires, l'iniquité des règles sur les coalitions devenait manifeste, au moment où, précisément, une grande partie du monde ouvrier s'engageait en faveur de la Réforme parlementaire. Les syndicats cherchèrent donc principalement à préserver leur liberté des atteintes du droit pénal et à demeurer aux yeux de la loi, comme les associations de maîtres, des clubs privés : des ententes non délictueuses, mais dépourvues de statut légal. Alors qu'une forte opposition publique s'exprimait à l'encontre de la tyrannie et des formes de coercition exercées par les syndicats, ainsi que des obstacles qu'ils représentaient pour le libre-échange, on se mit à les percevoir, chez les libéraux, comme bénéfiques non seulement pour leurs membres mais aussi pour tout le pays : ils permettaient d'éviter les grèves par la voie de la conciliation. Les principaux responsables du résultat qui s'ensuivit – la législation sociale des années 1870 – fut, de toute façon, le gouvernement et l'administration, plus soucieux de l'ordre public que du principe de liberté du travail. Pour eux, les syndicats étaient une donnée sociale qui, bonne ou mauvaise, devait être reconnue, car n'étant soumis ni à l'État ni à la loi, ils pouvaient agir au mépris de l'un et de l'autre. Les syndicats ne pouvaient être supprimés ou contrôlés, et tout nocifs qu'ils étaient, il fallait les ramener dans le chemin du droit. L'État ne devait pas intervenir dans la structure des syndicats ni dans les relations entre patrons et employés sur le lieu de travail, et devait traiter

les grèves comme des conflits privés entre maîtres et salariés : la loi ne devait pas être utilisée pour pallier les faiblesses de gestion des patrons. La loi sur les coalitions était dangereuse, car elle donnait toute latitude aux juges, dont les partis-pris pouvaient discréditer le droit. C'est pourquoi, au cours des années 1870, les syndicats furent reconnus formellement comme des organisations légales qui, s'ils se faisaient enregistrer – ce qui n'était pas obligatoire –, pouvaient détenir des propriétés et poursuivre les fonctionnaires de mauvaise foi. Les accords entre syndicats et patrons, tenus pour privés, ne relevaient pas des tribunaux et, puisque les syndicats et leurs membres ne pouvaient se poursuivre en justice, les actions coercitives des syndicats sur leurs membres n'étaient pas illégales. Des charges pénales en cas de violences, de menaces de violence, d'intimidation, de molestation ou d'obstruction pouvaient être retenues. En revanche, aucune action syndicale ne pouvait être interdite en tant que telle et les juges perdirent la possibilité d'étendre le domaine des actes illégaux, de sorte que les menaces de grèves, comme les ultimatums lancés aux patrons, étaient légales. Les délits spécifiques aux conflits sociaux, comme le fait de forcer les travailleurs à quitter le travail ou à rejoindre un syndicat ou le fait de forcer un patron à faire quelque chose, avaient peu d'effets dans la pratique. Cependant, puisqu'ils ne risquaient pas d'être commis par les maîtres – qui pouvaient légalement appliquer des listes noires –, et qu'ils n'étaient pas illégaux dès lors qu'ils étaient commis par des individus, l'existence de ces délits était largement perçue comme un stigmate, un symbole d'infériorité ou l'expression d'une législation de classe. Ils furent abolis, afin de faciliter l'instauration d'un droit du travail non partisan, qui devait séparer le monde économique de la politique et soumettre les travailleurs aux mêmes lois que le reste de la société.

- 4 Alors que l'analyse pleinement documentée et justement argumentée de Mark Curthoys contribue au tableau de la montée, au milieu de l'ère victorienne, du libéralisme politique et du soutien qu'il reçut de l'élite ouvrière, Marc Brodie s'intéresse à un espace apparemment peu touché par le libéralisme, l'East End de Londres à la fin du XIX^e siècle. Son point de départ est la vision traditionnelle de l'East End comme le repaire d'habitants de taudis hideusement pauvres et précaires, dont la pauvreté aurait produit une apathie politique assortie d'un soutien occasionnel et violent au protectionnisme et à l'impérialisme – en particulier lors de la guerre des Boers – ainsi que d'une hostilité aux étrangers, en particulier à l'immigration juive. De cet ensemble aurait résulté une domination du parti conservateur dans cette zone. L'ouvrage consiste en une critique frontale et extrêmement convaincante de cette thèse tenue pour complètement erronée. L'auteur met en évidence des variations selon les quartiers, montre que l'emploi précaire et la pauvreté n'étaient pas uniformément dominants et que les travailleurs précaires ne formaient pas un groupe à part. Ceux qui votaient étaient en réalité les plus fortunés – la moitié d'entre eux appartenait à la classe moyenne –, de sorte que le comportement électoral des habitants de cette zone ne traduit pas l'attitude politique des plus pauvres. Les conservateurs avaient de mauvais résultats aux élections locales et leurs succès aux élections parlementaires étaient dus, avant tout, aux divisions des libéraux. Le soutien au protectionnisme était essentiellement limité aux artisans. La xénophobie n'était pas si importante et les Juifs eux-mêmes penchaient en faveur des conservateurs.
- 5 En plus de cette démystification en règle, le livre comprend des analyses originales sur les comportements politiques populaires : il met en évidence l'importance des garnis comme lieux de sociabilité, souligne le caractère personnel et local des attitudes politiques, le rôle des questions de personnalité, de respect, de corruption et de scandale, pour lesquelles les réseaux de femmes constituaient d'importantes sources d'information. Ces attitudes politiques populaires coïncident avec celles qui s'expriment alors dans les cabarets ou les music-halls : perception du jeu politique comme un divertissement, rejet des politiciens et de tous les supérieurs comme paternalistes, malhonnêtes et hypocrites, dans une division morale mélodramatique de la société. Bien que cet ensemble de dispositions semble bien éloigné du radicalisme des meneurs syndicaux, il appelle à une reconceptualisation de « l'apathie politique » des plus démunis.

Référence(s)

Mark CURTHOYS, *Governments, Labour, and the Law in Mid-Victorian Britain. The Trade Union Legislation of the 1870s*, Oxford, Oxford University Press, Oxford Historical Monographs, 2004, 284 p. ISBN : 0-19-926889-4. 55 livres sterling. Marc BRODIE, *The Politics of the Poor. The East End of London 1885-1914*, Oxford, Oxford University Press, Oxford Historical Monographs, 2004, 240 p. ISBN : 0-19-927055-4. 61 livres sterling.

Pour citer cet article

Référence électronique

Iorwerth Prothero, « Mark CURTHOYS, *Governments, Labour, and the Law in Mid-Victorian Britain. The Trade Union Legislation of the 1870s* / Marc BRODIE, *The Politics of the Poor. The East End of London 1885-1914* », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 37 | 2008, mis en ligne le 01 décembre 2008, Consulté le 01 février 2012. URL : <http://rh19.revues.org/index3551.html>

Référence papier

Iorwerth Prothero, « Mark CURTHOYS, *Governments, Labour, and the Law in Mid-Victorian Britain. The Trade Union Legislation of the 1870s* / Marc BRODIE, *The Politics of the Poor. The East End of London 1885-1914* », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 37 | 2008, 185-242.

Droits d'auteur

Tous droits réservés

ndlr : Traduit de l'anglais par Judith Lyon-Caen